

N°07/2023

Département de la Gironde

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 033-213303498-20230407-072023CCAS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de QUINSAC**

SEANCE DU 07 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Lionel FAYE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Étaient présents : M. Lionel FAYE, Président - Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON - Mme Florence GIROULLE - Mme Muriel JOUNEAU - Docteur Jean-Marie BARGUILLET — M. Jean-François TRON - Mme Michelle TURMO.

Absents excusés : Mme Beatrix FEY SERIGNAC - Mme Anne-Marie DESCUDET - M. Guillaume GOURSAUD - Mme Marie-José PAILLOUX

Pouvoir de : Mme Sandrine DUCHEMIN-PINCOS à Mme Patricia SIMON

Secrétaire de séance : Mme Patricia SIMON

SUBVENTIONS 2023

M. Lionel FAYE propose au CCAS de délibérer sur le montant des subventions à verser aux associations sollicitant une aide financière pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré,

Le CCAS, à l'unanimité,

Décide de verser les subventions suivantes :

- **Association Aladin** : 150 euros
- **Association Secours Catholique** : 100 euros
- **Les Restaurants du Cœur - Langoiran** : 300 euros

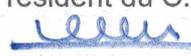
Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
-informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme.



Le Président du C.C.A.S.


Lionel FAYE